



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 22 juin 2016

Date de convocation :
Le 08 juin 2016

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 3

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/019/16

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Rapport d'activités
2015.

L'an **deux mille seize**, le **22 juin** à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 juin 2016.

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ;
M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Annie DENIS ; Mme Yveline DRUELLE, Mme Denise CAPPELLE ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Absents excusés : (10)

Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Anne GOZÉ ; M. Francis ALDEBERT ;
M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Pour son fonctionnement et pour justifier de la subvention demandée, chaque année l'Office de Tourisme rédige un rapport d'activités sur l'exercice écoulé, dans lequel sont repris les objectifs fixés par la convention d'objectifs et de moyens intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme, et dans le plan d'actions et marketing élaboré par l'Office de Tourisme (Cf. Annexe).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 22 juin 2016,

- D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2015.



Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- **Le rapport d'activités pour l'année 2015.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 22 juin 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY

